

## ELECTIONS ArianeGroup 2023

Comité Social et Economique

7 au 14 novembre 2023

ArianeGroup

# Notre mission ? *La défense des salariés*

Chaque Organisation Syndicale défend les intérêts des salariés et chacune d'elle le fait avec son ADN, chacune avec ses méthodes.

L'ADN de la CFE-CGC et nos méthodes, vous les connaissez : **négozier avec exigence pour obtenir le meilleur, construire le possible sans promesses vaines, et signer des accords qui valident des avancées sociales et protègent les salariés.**

La CFE-CGC n'affichera jamais de chiffres ou de revendications intenables amenant le plus souvent à l'impasse. C'est simple nous ne vous ferons jamais de promesses illusoire avec des chiffres « qui font plaisir à imaginer » mais qui sont dans la réalité inatteignables.

**À la CFE-CGC, nous construisons le possible et nous le validons !**

## LES NÉGOCIATIONS

Généralement c'est le législateur qui impose le déploiement de sujets dans les entreprises. Parfois c'est un besoin de l'entreprise ou une demande des Organisations Syndicales qui amènent la Direction à convoquer les Organisations Syndicales Représentatives pour négocier des accords.

Le plus souvent, nous arrivons à négocier des accords que la CFE-CGC considère gagnants pour les salariés. La Direction soumet ces accords à la signature et chaque Organisation Syndicale prend ses responsabilités.

Malheureusement, parfois, nous devons faire face à une Direction bloquée sur ses positions et les accords proposés ne sont pas signés par la CFE-CGC. Plus rarement encore, une négociation n'aboutit pas et aucun accord n'est proposé.

Quand ces deux dernières options se produisent, la Direction peut décider seule de ce qu'elle appliquera via une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur).

Lorsqu'une négociation en arrive là, **pour la CFE-CGC, c'est un échec du dialogue social**, et très souvent un recul social pour les salariés.

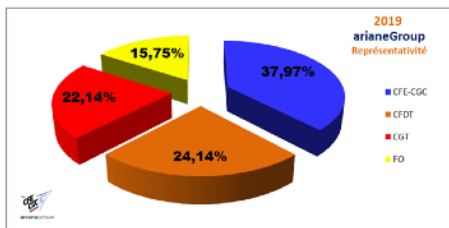
En effet **un accord garantit toujours des « + »** par rapport à une Décision Unilatérale. Voilà pourquoi la CFE-CGC recherche toujours à converger vers un accord.

**À la CFE-CGC, nous préférons valider des avancées et non constater des échecs !**

## VALIDER LES AVANCÉES

Pour valider les avancées obtenues par la négociation, **il faut des accords applicables**. Pour qu'ils le soient, le poids de signature\* doit dépasser 50%.

Poids à la signature par Organisation Syndicale



Taux de signature par organisation syndicale

MANDAT 2019-2023	CFE-CGC	CFDT	FO	CGT
ACCORDS PROPOSÉS A LA SIGNATURE*	34	34	31	32
ACCORDS SIGNÉS	31	28	27	13
TAUX DE SIGNATURE PAR ORGANISATION SYNDICALE	91%	82%	87%	41%

\*le chiffre dépend du périmètre

Ces données sont factuelles, la CFE-CGC ne signe pas tout, mais **fidèle à son ADN**, elle s'engage dès que des accords **protègent ou améliorent les acquis des salariés**.

## ET EN CHIFFRES, CELA DONNE QUOI ?

Les accords que la CFE-CGC a signés et qui ont été rendus applicables ont permis de protéger les salariés d'un minimum légal et d'obtenir des avancées réelles. Des chiffres valent mieux que de longs discours, voici deux informations lisibles concernant un sujet important : **la rémunération et les € perçus**.

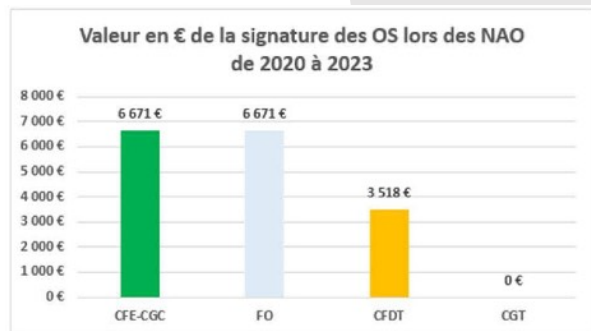
**Notre vote, c'est notre crédibilité, notre projet c'est le vôtre !**

**Un syndicat fort pour vous représenter et défendre vos intérêts !**

Qui a signé quel accord en lien avec la rémunération et les € perçus ?

TITRE DE L'ACCORD	CFE-CGC	CFDT	FO	CGT
PARTICIPATION 2020-2021-2022	OUI	OUI	OUI	NON
POLITIQUE SALARIALE 2020	OUI	OUI	OUI	NON
INTERESSEMENT 2020-2021-2022	NON	NON	NON	NON
POLITIQUE SALARIALE 2021	OUI	NON	OUI	NON
POLITIQUE SALARIALE 2022	OUI	OUI	OUI	NON
INTERESSEMENT 2022-2023-2024	OUI	OUI	OUI	NON
POLITIQUE SALARIALE 2023	OUI	NON	OUI	NON

Quels sont les montants en € que les signatures d'accord ont permis d'obtenir ?



À titre d'exemple, nous avons calculé la valeur en € des budgets de politique salariale (« AG +AI + revoyure ») signés par les OS durant tout le mandat. Notez bien que ces chiffres sont hors prime d'intéressement et de supplément d'intéressement touchées en 2023. (+1500€ en moyenne). Concrètement, en termes de Politique Salariale, grâce à l'engagement de la CFE-CGC, un salarié cité dans l'exemple a pu gagner 6671€ en plus depuis 2020.

## ET DEMAIN, QUE NÉGOCIONS-NOUS ?

Demain de nombreuses négociations seront à mener, à commencer par la création d'un statut commun ArianeGroup (enfin !), les frais de santé, la politique salariale 2024 et d'autres sujets que le législateur décidera et qui entraîneront des négociations dans l'entreprise.

La CFE-CGC réfute la vision de certains pour qui il y aurait le « camp du bien » (eux), qui défend les salariés et le « camp du mal », ceux qui signent des accords, syndicats représentant tout de même 78% des salariés d'ArianeGroup.

Ceci est d'autant plus vrai que ceux qui critiquent les signataires de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie par exemple, et défendent le « c'était mieux avant » n'ont jamais signé l'ancienne Convention Collective de la Métallurgie. CQFD.

La CFE-CGC respecte toutes les opinions et se refuse à cette vision clivante de la société. Ce reproche fait aux salariés qui votent pour les organisations syndicales signataires, dont la CFE-CGC, est une drôle de conception de la démocratie.

**La CFE-CGC négociera donc dans le respect de toutes les sensibilités, en défendant ses valeurs et la voix des salariés qui nous accorderont leur confiance.**

## LA CSSCT

La CSSCT\* a remplacé le CHSCT. Il existe une CSSCT sur chaque établissement d'ArianeGroup et une CSSCT Centrale. La CSSCT est une instance apolitique qui mène, par délégation du CSE, des missions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Cette instance est au service des salariés.

Durant cette mandature, les élus CFE-CGC en CSSCT auront mené des actions concrètes comme, dès le début du mandat, la participation aux évaluations sanitaires en lien avec les restrictions COVID-19, la CFE-CGC aura ainsi permis la reprise d'activité pour les salariés dans des conditions sanitaires contrôlées par les élus.

Les élus CFE-CGC ont rencontré et écouté énormément de salariés amenant à la rédaction de plus de 300 questions "officielles" formalisées lors des plénières. Ils ont également participé à des évaluations de risques au poste de travail et des enquêtes accident. Autant d'activités de terrain que les élus CFE-CGC en CSSCT ont assumé, notamment en acceptant sur plusieurs sites le rôle de secrétaire de CSSCT.

En CSSCT Centrale, un travail très important concernant les RPS a été réalisé à l'initiative du secrétaire CFE-CGC de l'instance. Réunissant tous les secrétaires de CSSCT de chaque établissement ainsi que les services médicaux-sociaux, il a permis d'émettre des recommandations collégiales et apolitiques à la Direction Générale. Malheureusement la Direction n'a pas souhaité, officiellement, profiter du très bon travail réalisé, mais gageons que toutes les recommandations émises ne seront pas perdues, si la Direction s'en inspire, même sans le dire, le travail des élus engagés aura été utile.

Une des actions majeure, qui a été menée collégalement sur plusieurs sites, a forcé la Direction à revoir sa position concernant les services de santé au travail : nous avons obtenu qu'elle augmente le nombre de Médecins du Travail dans la société. Nous l'avons fait en utilisant un outil que la CFE-CGC considère être « le dernier recours », un DGI (Danger Grave et Imminent), mais utilisé lorsque c'est réellement nécessaire, il permet de faire bouger les lignes. Nous l'avons, malheureusement activé à d'autres reprises car les situations le nécessitaient.

**La CFE-CGC est pragmatique, lorsque c'est nécessaire nous utilisons tous les outils à notre disposition.**

**Vos élus CFE-CGC ont été engagés durant cette mandature quant à votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail. Ils continueront à l'être pour le prochain mandat !**

\* CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## LA SUITE ?

Vous l'aurez compris, défendre les salariés c'est le cœur du combat que mène la CFE-CGC, nous le faisons avec nos valeurs et notre ADN ! Cette mission importante, qui se décline sous de multiples aspects, nécessite engagement, compétences et volonté réelle de faire gagner les salariés.

En votant CFE-CGC vous choisissez un syndicat qui ne vous promet la lune ou le grand soir mais qui vous promet de faire tout son possible pour vous défendre. Ce n'est pas un hasard si la CFE-CGC est la première organisation syndicale de la filière et Défense !

**Des paroles aux actes,  
Du 7 au 14 novembre, votez CFE-CGC !**